

CONTRAT LOCAL SANTÉ

CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE



2025
2030

POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE, DURABLE ET COLLABORATIVE !

*Le Mâconnais Sud Bourgogne et ses partenaires :
un territoire engagé pour le bien-être de tous !*

- *Attractivité du territoire*
- *Prévention et promotion de la santé*
- *Santé mentale*
- *Parcours grand âge*
- *Démarche « Une seule santé »*

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social,
et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Préambule à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé,
signé en 1946 par les représentants de 61 États.

AXES STRATEGIQUES	AXES OPERATIONNELS	INTITULE FICHE-ACTION
1. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS	Structurer les soins de proximité	1.1 Promouvoir et renforcer l'exercice coordonné
	Contribuer à l'attractivité et à la promotion du territoire	1.2 Faciliter l'accueil des étudiants
		1.3 Développer une collaboration étroite avec les CPTS du territoire
	Accompagner et soutenir les démarches innovantes du territoire	1.4 Déployer la E-Santé : soutenir les démarches de téléexpertises, télémédecine, etc., et soutenir les démarches innovantes
2. PREVENIR ET PROMOUVOIR LA SANTE A TOUS LES ÂGES DE LA VIE	Contribuer au déploiement de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé en cohérence avec les besoins identifiés du territoire	2.1 Contribuer au déploiement de la politique régionale de prévention et promotion de la santé
		2.2 Développer une démarche Nutrition à l'échelle du PETR Mâconnais Sud Bourgogne
3. AGIR EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE SANTE MENTALE	Contribuer à la déstigmatisation de la santé mentale via le CLSM	3.1 Coordonner le CLSM et coanimer les Groupes de Travail identifiés à destination des publics jeunes et adultes
		3.2 Déployer les formation Premiers Secours en Santé Mentale - PSSM
4. ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DU PARCOURS GRAND ÂGE	Renforcer les liens avec la CFPPA, portée par le CD 71 et l'ARS BFC	4. Contribuer au déploiement des politiques en faveur du maintien à domicile des personnes âgées
5. SANTE ENVIRONNEMENTALE : DEPLOYER UNE DEMARCHE "UNE SEULE SANTE"	Réduire les risques sur la santé liés à l'environnement	5.1 Sensibiliser les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives
		5.2 Agir sur la qualité de l'air intérieur
	Contribuer au développement des politiques en matière d'Urbanisme Favorable à la Santé	5.3 Renforcer et consolider les comportements favorables à la santé
6. COORDONNER, ANIMER ET EVALUER	Pilotage et animation	6.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du CLS
	Evaluation	6.2 Evaluer le Contrat Local de Santé